

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 19 FEVRIER 2016

LES PARTICIPANTS

⇒ **Les représentants des communes**

- Xavier CADORET, maire de Saint-Gérand-le-Puy, président de la communauté de Communes Varennes Forterre, président de la CDPPT de l'Allier, membre titulaire.
- Gilles BERRAT, maire de Varennes-sur-Têche, membre titulaire.
- Michel GUYOT, maire de Saint Germain des Fossés, membre titulaire.
- Joël LEFEBRE, conseiller municipal de Domérat, membre titulaire.

⇒ **Les représentants du Conseil Général**

- Pascal PERRIN, conseiller départemental du canton d'YZEURE, membre titulaire.
- Claude RIBOULET, conseiller départemental du canton de COMMENTRY, membre suppléant

⇒ **Les représentants de la Préfecture de l'Allier**

Brigitte ALLAVENA, Chargé de mission politique interministérielle, emploi et insertion

⇒ **Les représentants de La Poste**

- Philippe BONMARCHAND, délégué territorial du Groupe La Poste.
- Magali DETRILLE, déléguée départementale du Groupe La Poste.
- Daniel BOUCULAT, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste.

⇒ **Secrétariat**

- Daniel BOUCULAT, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste.

LES ABSENTS EXCUSES

⇒ **Les représentants du Conseil Régional**

Représentants non désigné le 19 février

ORDRE DU JOUR

- **Présentation Philippe BONMARCHAND**
- **Adoption du compte rendu de la CDPPT du 17 octobre 2014**
- **Ecoute des territoires :**
 - **« Contrat de présence postale territoriale 2017-2019 »**
- **Gouvernance :**
 - **Présentation du rapport de maillage et validation de la norme d'accessibilité**
 - **Informations (réunion de l'Observatoire de janvier 2016 - rémunération des partenariats)**
- **Présence postale et immobilière :**
 - **Fonds de Péréquation 2014-2016 : bilan 2014-2015 et programmation 2016**
 - **Informations Réseau (concertations - facteur guichetier)**
- **Actualités diverses :**
 - **Réunion régionale des CDPPT : vendredi 18 mars.**
 - **Questions diverses**

1. Adoption du compte rendu de la CDPPT du 16 octobre 2015

Le compte rendu est adopté et signé par le président et le secrétaire.

Xavier CADORET présente l'ordre du jour.

2. Ecoute des territoires : « Contrat de présence postale territoriale 2017-2019 »

Un rappel est fait sur les trois contrats de présence postale.

2008-2010 : Mise en place d'engagements forts : premiers partenariats publics/privés, modernisation des bureaux et consolidation du réseau rural.

2011-2013 : de nouveaux engagements : formalisation du dialogue et de la concertation, programmes dédiés aux ZUS et aux DOM, renforcement de la gouvernance.

2014-2016 : continuité et innovation numérique : développement de nouvelles formes de mutualisation, développement de l'accessibilité au numérique, instauration de plus de souplesse dans l'affectation des ressources.

Grace au fonds de péréquation, au contrat tripartite qui définit les rôles de chaque partenaire (l'Etat, les élus et La Poste) et aux instances de gouvernance partagée (Observatoire et CDPPT) la mission de service public d'aménagement du territoire a pu être assurée avec le maintien de nos 17 000 points de contact (182 dans l'Allier) et une proximité maintenue pour 96,7% de la population située à moins de 5 kilomètres et 20 minutes d'un point de contact (94% pour l'Allier).

Près de 2400 réunions ont été tenues et des financements à hauteur d'un milliard quatre cent vingt-cinq millions (16 132 321€ pour l'Allier) ont permis :

3 949 rénovations ou modernisations, pour l'Allier : 58

7 953 créations de partenariats et mutualisations de services, pour l'Allier : 115

16 115 investissements dans le numérique, pour l'Allier : 240

455 contrats d'accompagnement des clientèles fragiles

242 modules de formation

Sur la base de ces rappels, pour les membres de la CDPPT de l'Allier, les 3 réussites majeures de la démarche du contrat de présence postale depuis 2008 ont été :

- Rénovation des points de contact et amélioration de l'accueil
- Développement du numérique : installation des tablettes en APC et informatisation des RPC
- Préservation de la Présence Postale avec les partenariats.

Dans les travaux réalisés par la CDPPT et les actions qui en découlent, des points d'améliorations ont été relevés :

- La démarche partenariale doit s'adapter, avec la perspective du déploiement du SDCI, et ses conséquences en matière de transferts de compétence Aménagement du Territoire : l'échelon communal reste-t-il pertinent ?

ALLIER

- Pour les QPV/ZUS, la notion de desservant doit subsister, au moins pour ce qui concerne certaines dépenses de fonctionnement : dans les quartiers rénovés par l'ANRU (ex-ZUS), la sociologie de population résidente reste présente, et les clientèles fragiles n'ont pas changé leurs habitudes de fréquentation de BP.
- Pour le rural, les petites villes en ZRR doivent pouvoir bénéficier du FDP.
- La possibilité de miscibilité Rural-ZUS doit être maintenue (voire renforcée), à la main des membres de la CDPPT, pour que l'utilisation du FDP soit optimisée selon les priorités locales de terrain.
- La notion de réseau de proximité ne se réduit pas seulement à un maillage de points de contact physiques. Il serait bénéfique de parler de maillage d'offre de services, pour inclure dans la réflexion un volet technique (numérique), marketing (panel d'offre de service) et humain (présence d'acteurs physiques, horaires d'ouverture).
- Il est indispensable d'avoir la possibilité de financer des expérimentations.

Que peut-on faire de nouveau ?

- Développer les services dans les partenariats.
- Quel est le niveau pertinent de décision ? Elargir au niveau intercommunal le dialogue territorial pourrait améliorer ce dialogue.
- Développer les outils de dialogue : compléter le diagnostic partagé pour y inclure un volet « diagnostic de territoire local », comprenant un état des lieux de vie du territoire (jours de marché, ouverture des autres services publics...) et une vision du tissu d'offre alternative locale (communal et intercommunal).
- Dans le cadre des schémas de services au public : Utilisation du Facteur pour apporter certains services au domicile (avec cofinancement état/département/FDP et collectivité locale).
- Projet à l'étude au Conseil Départemental de l'Allier de mise en place de bornes WIFI comme dans le Puy-de-Dôme

Les apports principaux du Contrat de Présence Postale en matière d'aménagement du territoire :

- Maintien d'une présence postale adaptée.
- La présence postale doit être appréhendée dans sa globalité, avec des sites (et leur organisation d'accueil et d'offre de services) et des services portés à domicile.

3. MSAP :

Un point est fait sur le dossier des Maisons de Services Au Public avec les services de l'Etat, sur la liste proposée en 2015, les sites d'Ainay Le Château, Bellenaves, Cérilly, Lurcy Lévis, Noyant d'Allier et Vallon en Sully sont cohérents avec le cahier des charges pour une éventuelle labélisation.

Les élus de ses communes ont ou seront rencontrés prochainement pour la présentation du projet.

4. GOUVERNANCE :

1. Rapport 2015 relatif à l'accessibilité du réseau postal

- Présentation et examen
- Validation de la norme d'accessibilité

Le taux d'accessibilité de l'Allier est de 94% de la population pour une obligation à 90%.

La population est de 343 431 habitants pour 320 communes.

L'Allier compte 182 points de contact (dont 152 éligibles au Fonds de Péréquation) : 80 bureaux de Poste, 80 Agences Postales Communales et 22 Relais Poste Commerçant.

Xavier Cadoret soumet le rapport de maillage au vote qui est adopté à l'unanimité.

2. Rémunération des partenariats

• APC en zone prioritaire (ZRR et ZUS)	1 127€
• API toutes zones	1 127€
• APC hors zone prioritaire	1 001€
• RPC en zone prioritaire (ZRR et ZUS)	374€
• RPC hors zone prioritaire	316€

3. PRESENCE POSTALE ET IMMOBILIERE :

Le bilan final 2015 d'utilisation du Fonds de Péréquation Postal sera présenté lors de la CDPPT de juin.

- **PART A :** Indemnités et rémunérations des partenaires : 1 956 084 €
- **PART B :** Amélioration de l'accès aux services postaux : réalisé 719 476 € pour 1 162 071€ de programmé, dont 197 808€ de réalisé pour le numérique sur 500 766€ programmés.
- **PART C :** Fonctionnement et évolution des bureaux de poste en zone rurale : Un réalisé à 93 196 € pour les travaux réalisés à la création de nouveaux partenariats.

ALLIER

Les critères d'éligibilité déterminent 151 points de contact éligibles pour l'Allier et un Fond postal de péréquation de 2 488 936€ pour 2016.

- **PART A :** 1 104 252 €
- **PART B :** 606 4999€ dont 181 950 € pour le numérique.
- **PART C :** 778 185 €.

A programmer :

B3.1.1 Renouvellement matériel informatique partenariat

B3.1.2 Nouveaux équipements tablettes APC 18 x 1 800€ = 32 400€
 TRETEAU - TREZELLES - TARGET - COULANGES - BRESNAY - SAINT POURCAIN SUR
 BESBRE - VOUSSAC - LE PIN - MOULINS LES CHARTREUX (ZUS) - THENEUILLE - MURAT -
 CHEMILLY - DEUX CHAISES - PIERREFITTE SUR LOIRE - LAPRUGNE - VICQ - MONTAIGU
 LE BLIN - ESPINASSE VOZELLE

B3.1.3 Informatisation RPC 18 x 1 800€ = 32 400 €

B3.1.4 Nouveaux SI dédiés aux partenariats 79 x 128 € = 10 112 €

B3.1.5 Maintenance 79 x 500 € = 39 500€

B3.1.6 Connexion réseau 79 x 300 € = 23 700 €

B4.2 Concours à la rénovation d'APC/API

COGNAT LYONNE	travaux: 910 636€ HT	12 500 € HT APC/médiathèque
AGONGES		12 500 € HT
LALIZOLLES	travaux: 74 474€ HT	12 500 € HT APC/secrétariat
PIERREFITTE/LOIRE		12 500 € HT
LA CHABANNE		12 500 € HT
JENZAT	travaux: 2 811, 81€ ttc	1 405,91€ TTC APC/secrétariat
ARPHEUILLES SAINT PRIEST	travaux: 69 592,36€ HT	9 974,47 € HT APC/Bibliothèque

Pour info, PART C : demandes de soutiens financiers de Villeneuve/Allier, Garnat/Engièvre, Chevagnes, Le Vernet.

• Bilan des concertations, évolution des points de contacts

Daniel BOUCULAT fait le point sur les communes en concertation :

Les communes de Chevagnes, Garnat/Engièvre, Le Vernet, Ferrières/Sichon et Yzeure (Bataillots) ont délibéré pour une évolution de la présence postale en Agence Postale Communale

Les élus de Diou ont délibéré pour une évolution de la présence postale en Poste Relais Commerçant

Le bureau de Vichy Pont d'Europe sera remplacé par deux Relais Poste Urbains, un dans la galerie marchande de Cora et un dans le quartier des Ailes.

Le bureau de Montluçon Bien-Assis sera remplacé par deux Relais Poste Urbains, un dans le quartier Bien-Assis, un pour compléter le maillage postal de Montluçon dans le quartier Ambroise Croizat.

PROJETS FACTEUR GUICHETIER :

Installation de facteurs guichetiers à Abrest, Avermes, Gannay/Loire et Lusigny.

ADAPTATION des ORGANISATIONS :

Les Directeurs de Secteurs de Vichy-Bellerive, Cusset, Moulins-Yzeure, Lapalisse-Dompierre et Bourbon-Cérilly vont adapter leurs organisations.

4. ACTUALITES DIVERSES :

- **Réunion régionale des CDPPT, vendredi 18 mars 2016, à Clermont-Ferrand**
- **Prochaine CDPPT, vendredi 24 juin 2016.**

Le président,
Xavier CADORET

Le secrétaire de séance,
Daniel BOUCULAT

